

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mars 2024
Date d'affichage 28 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240411-CM2404-DEL9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI)
Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Lionel COUTEMANCHE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023
BUDGET VILLE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2311-5 et L.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville,

Vu le rapport du Maire,

Entendu le rapport présenté en séance par Gérard GUESNE Conseiller délégué, rapporteur du budget et en charge de l'administration générale.

Considérant qu'il convenait de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Considérant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) + 200 000 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 659 848,93 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B + 1 859 848,93 €

Considérant pour mémoire que le montant de virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 1 000 000 €.

Besoin de financement de la section d'investissement

Le solde d'exécution de la section d'investissement

hors restes à réaliser (D) s'élève à - 575 077,55 €

Solde des restes à réaliser en investissement

(E) Excédent (+) / Déficit (-) - 386 674,00€

AFFECTATION OBLIGATOIRE (Compte 1068)

Besoin à couvrir : (F) : D + E = - 961 751,55 €

Considérant qu'il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement (+ 1 859 848,93 €) comme suit :

- sur la section d'investissement : + 1 859 848,93 €

Considérant que le déficit d'investissement (- 575 077,55 €) sera reporté.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, comme suit :

- Recettes d'investissement – Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 1 859 848,93€.

Le résultat d'investissement (- 575 077,55 €) sera reporté en dépense d'investissement à l'article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU